

# **Addendum**

## **Au Règlement particulier du Rallye de Portugal Histórico 2024**

### **I Troféu Rallye de Portugal Histórico 2024**

Le "XVIII RALLYE DE PORTUGAL HISTORICO" compte pour le "I Trophée Rallye de Portugal Histórico 2024".

À toutes fins utiles, la participation au "I Trophée Rallye de Portugal Histórico" par les concurrents inscrits est régie par le Règlement Particulier de l'épreuve RPH, publié sur [www.fpak.pt](http://www.fpak.pt), à l'exception des articles réglementés dans le présent Addendum.

Le présent Addendum a pour seul objet de régler les aspects qui diffèrent des articles du RPH, aux fins de la classification du "I TRPH".

En cas de désaccord concernant l'interprétation du règlement, le texte en portugais fera foi.

#### **1- INSCRIPTION**

Lors de leur inscription au Rallye de Portugal Histórico, les concurrents peuvent choisir s'ils souhaitent participer au RPH (Hautes Moyennes) ou au TRPH (Basses Moyennes).

#### **2- VÉHICULES ACCEPTÉS**

Les voitures particulières légères, légalement immatriculées, construites entre le 1er janvier 1946 et le 31 décembre 1964, d'une cylindrée allant jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>, sont autorisées.

#### **3- ITINÉRAIRE**

L'itinéraire du TRPH est dans un format réduit et peut ou non, coïncider en partie avec celui du RPH.

#### **4- DÉPARTS**

Les départs sont donnés, après les départs du RPH, comme suit :

- en 1ère étape selon l'ordre des numéros de compétition.
- dans les étapes suivantes selon le classement de l'étape précédente.
- dans les sections, selon l'ordre d'arrivée dans le dernier Secteur de Classement.

#### **5-CLASSEMENT**

Le concurrent ayant obtenu le plus petit nombre de points se verra attribuer le titre de **Vainqueur du "I Trophée Rallye de Portugal Histórico"**.